

JPN/SV

**- AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE - ANNEE : 2017-2018 -**

Je soussigné, M., Mme : .....

autorise mon fils, ma fille : .....

- 1- /  / à sortir seul (e) sans accompagnement éducatif  
à LEGUEVIN \*① sur des temps libres en journée ou en soirée.
- 2- /  / à sortir seul (e) sans accompagnement éducatif  
à TOULOUSE ou sur d'autres lieux environnants \*①  
sur des temps libres en journée ou en soirée.
- 3- /  / à sortir avec au moins un camarade, mais sans  
accompagnement éducatif à LEGUEVIN \*①  
sur des temps libres en journée ou en soirée.
- 4- /  / à sortir avec au moins un camarade, mais sans  
accompagnement éducatif à TOULOUSE ou autres  
lieux environnants \*① sur des temps libres en journée  
ou en soirée.
- 5- /  / à sortir avec au moins un camarade, mais sans  
accompagnement éducatif, à l'occasion de transferts ou  
de séjours à l'extérieur \*②.

Fait à

Le

Signature,

Cette autorisation parentale est permanente et valable **jusqu'au 31 JUILLET 2018**,  
sauf avis contraire écrit de votre part. Les jeunes devront en outre recevoir pour  
chaque demande de sortie, l'autorisation des professionnels ayant délégation :

\*① Ces sorties sont soumises à chaque fois à l'avis des équipes éducatives et médicales.

\*② La sortie est soumise à chaque fois à l'autorisation de l'éducateur ou de  
l'enseignant.